

Fonds de mutation Haute Ariège

INITIATIVE ARIEGE

Présentation du dispositif

Le Fonds de Mutation Haute Ariège soutient financièrement les entreprises de ce territoire, ayant un projet de développement d'activité et d'emplois.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont concernées les entreprises implantées sur le territoire des Communautés de Communes du Pays de Tarascon, d'Auzat Videssos et des Vallées d'Ax.

Ses entreprises sont engagées sur un programme de développement et de création d'emplois à court ou moyen terme (3 ans).

Sont soutenus en priorité les secteurs d'activités suivants :

- l'industrie,
- les services à l'industrie,
- l'artisanat de production,
- activités liées au tourisme (restauration, hébergement, etc.).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide intervient sous forme d'avance remboursable à taux 0 et sans garantie.

Le montant de l'avance remboursable est compris entre 5 000 € et 10 000 € par emploi créé.

Pour quelle durée ?

L'avance est remboursable sur 5 ans avec un différé de 2 mois possible.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Le dépôt de la demande s'effectue auprès d'Initiative Ariège. Pour plus d'informations, il faut s'adresser à l'organisme par :

- tél : 05 61 69 00 28
- mail : contact@initiativeariego.fr

Critères complémentaires

- Données supplémentaires
 - › Situation - Réglementation
 - › Situation financière saine

Organisme

INITIATIVE ARIEGE

- Parc Technologique Delta Sud
Hôtel d'entreprises
266 rue Louis Pasteur
09340 VERNIOLLE
Téléphone : 05 61 69 00 28
E-mail : contact@initiativeariego.fr